

de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, ont été reçus au Canada. Le programme s'est accru de 11 missions par rapport à l'année précédente et quelque 100 hommes d'affaires canadiens et plus de 200 étrangers ont participé à titre de membres de mission.

Service de la politique commerciale.—Le Bureau des relations commerciales, de concert avec le Bureau de la politique commerciale en matière de produits, qui fut établi en septembre 1966, forment le Service de la politique commerciale du ministère du Commerce.

Le rôle principal du Bureau des relations commerciales est de maintenir et d'améliorer les conditions d'accès des exportateurs canadiens aux marchés étrangers. Le Bureau s'occupe des relations commerciales entre le Canada et les autres pays; son travail comprend la négociation et l'administration d'accords commerciaux et la participation canadienne à des conférences internationales sur les affaires économiques et le commerce. Il cherche des solutions pratiques aux problèmes tarifaires et autres difficultés auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face sur les marchés étrangers et, à titre de service aux exportateurs, il fournit des renseignements techniques, des conseils et de l'aide sur les tarifs étrangers, sur les réglementations des importations et des devises, sur les exigences relatives à la documentation et sur les autres règlements des gouvernements étrangers touchant le commerce du Canada. Le Bureau a aussi des devoirs en ce qui a trait au financement des exportations disponible en vue d'accroître les exportations de biens de production canadiens. Les divisions régionales du Bureau (Commonwealth, États-Unis, Europe, Amérique latine, Asie et Moyen-Orient) sont les points centraux de communication entre les délégués commerciaux du Canada à l'étranger et le ministère à Ottawa.

Le Bureau de la politique commerciale en matière de produits a deux fonctions principales. Il entreprend des études approfondies sur les produits afin de s'assurer que l'élaboration des politiques commerciales et des politiques connexes du Canada reflètent l'importance du rôle de l'exportation dans l'économie. Le Bureau est aussi chargé de l'application de la politique commerciale sur une base internationale, notamment la négociation des accords internationaux sur les produits et autres services connexes.

Direction du transport et des services commerciaux.—Cette Direction remplit les fonctions relatives aux problèmes de transport, à la réglementation des exportations et des importations, aux répertoires commerciaux, à l'administration des sept bureaux régionaux et fournit des renseignements généraux aux sociétés qui cherchent à s'établir dans le domaine de l'exportation. Ce travail est accompli par trois divisions: la Division du transport s'occupe principalement du transport industriel du point de vue de l'exportateur en se tenant au courant des politiques et des méthodes visant les mouvements d'ordre international, ainsi que des développements et tendances dans le domaine des services d'expédition et des tarifs de transport; la Division des licences d'importation et d'exportation applique les règlements établis aux termes de la loi sur les licences d'exportation et d'importation; la Division des bureaux régionaux et des services commerciaux dirige les bureaux régionaux du ministère et prépare le Répertoire des exportateurs, liste confidentielle de sociétés qui font ou qui désirent sérieusement faire de l'exportation de produits ou de services.

Direction des produits.—Les Services des produits et des industries comprennent trois directions: Agriculture et pêches; Matières industrielles; Industries de fabrication et génie civil. Ces directions établissent le principal lien avec l'industrie et le ministère, et maintiennent des relations étroites avec le monde des affaires, pour se tenir au courant des conditions de production et d'approvisionnement. Elles concentrent leurs efforts sur la recherche de produits et de services dont on peut favoriser la vente à l'étranger.

La Direction de l'agriculture et des pêches est organisée en cinq divisions qui englobent les pêches, les grains, les bestiaux et produits d'origine animale, les produits végétaux, les ententes sur les marchandises et l'expansion des marchés. La Direction des matières industrielles comprend trois divisions qui s'occupent des produits chimiques, produits